## CABINET D'AVOCATS LELOUP

POITIERS - PARIS - SEVILLE

## LETTRE D'INFORMATION Septembre 2014

Le CABINET D'AVOCATS LELOUP a participé à la 7<sup>ème</sup> Journée Nationale de l'Agent Commercial le 16 juin 2014 à Paris.

Nous y avons rencontré de nombreux agents ayant un besoin important d'informations et de conseils à chaque moment de leur vie professionnelle ;

Les interrogations principales portent :

- sur la forme juridique sous laquelle travailler : en entreprise individuelle (agent personne physique) ou sous forme de société dont certains prestataires vantent parfois les avantages fiscaux ou sociaux mais qui peut faire perdre le bénéfice de l'indemnité de cessation de contrat en cas d'incapacité physique ou de décès de l'animateur de l'agence commerciale ;
- sur le contenu du contrat d'agent commercial dont les modèles trouvés sur internet sont rarement adaptés à la spécificité de vos besoins, en particulier en cas de mandat international. L'agent se croit parfois contraint par des clauses contractuelles qui sont en réalité nulles. Des éléments essentiels peuvent faire défaut comme la question de l'exclusivité. Les règles du droit applicable et de la compétence juridictionnelle sont mal appréhendées;
- la facturation des commissions de l'agent et leur règlement ;
- sur les difficultés d'exécution du contrat ou relationnelles avec le mandant, qu'une gestion habile peut permettre de désamorcer, ou de conserver la preuve en préparation d'un éventuel conflit dont l'un des enjeux important est l'indemnité légale de rupture du contrat ;
- sur la transmission d'un mandat ou de la totalité de l'agence à un cessionnaire ou successeur, qui doit être préparée très en avance pour en favoriser le succès, outre les différents régimes fiscaux de faveur permis sous certaines conditions.

L'intensité de l'activité commerciale de l'agent au bénéfice de ses mandants ne doit pas vous conduire à négliger de recueillir cette information. Votre activité sera plus fructueuse si vous êtes correctement préparés.

De nombreuses informations sont disponibles dans la rubrique Actualités sur l'agence commerciale du site internet de notre Cabinet : <a href="http://www.avocatleloup.com/category/agence-commerciale/">http://www.avocatleloup.com/category/agence-commerciale/</a>